



Mémoire sur le patrimoine religieux

présenté à la

Commission de la culture de
l'Assemblée nationale du Québec

par le



14 octobre 2005

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION _____	page 3
BREF HISTORIQUE DU PATRIMOINE RELIGIEUX DANS LES LAURENTIDES _____	page 4
PRÉOCCUPATIONS, ENJEUX RÉGIONAUX ET PISTES DE SOLUTIONS	
I. Réalité régionale vs grands centres : soutenir l'autonomie des régions _____	page 5
II. Préservation du patrimoine religieux : se doter de ressources efficaces _____	page 7
III. Sauvegarde de notre culture religieuse : pistes de solution _____	page 9
REMERCIEMENTS ET CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE _____	page 13

RÉALISATION

Coordination et rédaction :
Mélanie Gosselin, directrice adjointe

Révision des contenus :
Françoise Lüttgen

Comité de travail :
M. Jean-Claude De Guire, conservateur et directeur du Musée régional d'Argenteuil
Mme Marie-Claire Dumoulin, agente culturelle (MRC Argenteuil)
M. Jean Damecour, architecte
M. Claude Bourguignon, ethnologue
Mme France Bertrand, agente Villes et villages d'art et de patrimoine (MRC de Deux-Montagnes)
Mme Chantal Ladouceur, agente Villes et villages d'art et de patrimoine (MRC Pays-d'en-Haut)
Mme Gisèle Boivin, responsable du Musée religieux de Mont-Tremblant

© Conseil de la culture des Laurentides 2005
223, rue Saint-Georges, bureau 400, Saint-Jérôme QC J7Z 5A1
www.culturelaurentides.com

INTRODUCTION

Depuis 1978, le Conseil de la culture des Laurentides (CCL) favorise le développement culturel dans les Laurentides et offre de façon continue : informations, soutien, conseils et représentation. Il mène des tournées régionales d'information et de sensibilisation, réalise études et enquêtes, initie et participe à de nombreuses rencontres de concertation, et finalement, il met en place divers services destinés aux créateurs et aux travailleurs culturels des Laurentides.

Conscient du rôle primordial qu'occupe l'histoire et le patrimoine dans la région des Laurentides, la sauvegarde de ce secteur s'insère depuis toujours dans les préoccupations du CCL. Au fil des ans, des actions ont été posées en ce sens par le CCL à plusieurs reprises. Citons par exemple, la fondation de la Corporation des gares des Laurentides et du premier Comité de sauvegarde des gares ferroviaires (1985); les nombreuses lettres d'appui envoyées aux organismes responsables de la sauvegarde d'un bâtiment en danger; la publication du mémoire « *Pour une politique du patrimoine adaptée aux régions* » (avril 2000); la mise en place de la Table sectorielle regroupant une douzaine de sociétés d'histoire (2000) ainsi que l'organisation de trois colloques dont le dernier, tenu en avril 2005, a permis d'échanger et de réfléchir sur l'avenir de l'histoire et du patrimoine dans notre région.

En tant qu'organisme régional, le CCL s'est senti fortement concerné par l'appel de la Commission de la culture sur le patrimoine religieux. Une démarche de concertation et de réflexion a donc été entreprise en août 2005 par la constitution d'un comité d'experts et de représentants du territoire. Malgré les courts délais, les membres du comité se sont rassemblés à trois reprises et semblent fort satisfaits de ce début de réflexion qui mériterait d'être poursuivi. Ce comité était formé de :

- M. Jean-Claude De Guire, conservateur et directeur du Musée régional d'Argenteuil
- Mme Marie-Claire Dumoulin, agente culturelle (MRC Argenteuil)
- M. Jean Damecour, architecte
- M. Claude Bourguignon, ethnologue
- Mme France Bertrand, agente Villes et villages d'art et de patrimoine (MRC de Deux-Montagnes)
- Mme Chantal Ladouceur, agente Villes et villages d'art et de patrimoine (MRC Pays-d'en-Haut)
- Mme Gisèle Boivin, responsable du Musée religieux de Mont-Tremblant
- Mme Mélanie Gosselin, directrice adjointe du Conseil de la culture des Laurentides

La Table de concertation des sociétés d'histoire et du patrimoine des Laurentides a également été consultée lors des rencontres d'avril et d'octobre 2005.

Dans ce mémoire, un bref portrait historique des Laurentides est d'abord présenté afin de mieux comprendre la réalité de la région en ce qui a trait au patrimoine religieux. Ensuite, le Comité de travail a choisi de prendre position sur trois points en particulier tout en répondant aux questions proposées par la Commission, soit :

- L'importance de différencier les régions des grands centres et de soutenir l'autonomie des régions face au patrimoine religieux
- La nécessité de doter la région de ressources appropriées pour mieux connaître notre patrimoine religieux et orienter les actions de préservation (*Quoi ? et Comment ?*)
- L'urgence d'entreprendre des actions structurantes de sauvegarde de notre culture religieuse (*Comment ? et Qui ?*)

BREF HISTORIQUE DU PATRIMOINE RELIGIEUX DANS LES LAURENTIDES

La présence du phénomène religieux dans les Laurentides remonte au temps des Amérindiens ayant peuplé la partie ouest de la région. En effet, l'héritage des missions catholiques est ressenti à Oka avant même la période des colonisations francophone et anglophone de la fin du 18^e siècle jusqu'au début du 20^e, période au cours de laquelle se sont alors déployés de nombreux lieux de culte chrétiens, catholiques et protestants confondus.

Si les clochers se sont étendus vers le nord grâce à la colonisation catholique du curé Labelle ou par celle liée à l'éducation des élites du curé Ducharme, le protestantisme s'est présenté sous tous ses dogmes à l'ouest, dans la région d'Argenteuil.

Le patrimoine bâti des Laurentides se compose de témoins importants de l'art architectural religieux allant du 19^e siècle au tout début du 20^e. Citons, entre autres, le lieu historique national qu'est l'église de Saint-Eustache, celle d'Oka richement ornée des vitraux de Guido Nincheri, ou encore, l'église anglicane Christ Church de Saint-André d'Argenteuil.

Ces constructions et leurs mobiliers liturgiques respectifs se sont enrichis au fil des ans d'une spécificité toute laurentidienne : celle des lieux de culte rattachés au phénomène de la villégiature. C'est ainsi que l'on croise, encore aujourd'hui, des chapelles à l'intérieur desquelles la pratique religieuse se veut autre que catholique ou protestante, notamment à Sainte-Agathe-des-Monts où le judaïsme occupe une place importante.

Outre ces sites de célébration du sacré, la région des Laurentides possède de nombreux ensembles conventuels, des monastères, des nécropoles et de traditionnelles croix de chemin qui témoignent de l'adhésion du phénomène religieux à son histoire.

Situation actuelle

Depuis plusieurs années déjà, une certaine partie du patrimoine religieux des Laurentides est en péril : fermeture d'églises, bâtiments et sites à l'abandon, détérioration des immeubles, etc. Grâce au soutien financier du ministère de la Culture et des Communications du Québec, par le biais de la Fondation du patrimoine religieux, quelques bâtiments ont pu être restaurés et réutilisés soit dans leurs fonctions liturgiques, soit pour une nouvelle vocation. Parmi ceux-ci, une faible proportion seulement sont cités ou classés en vertu de la *Loi sur les biens culturels*.

Par contre, il nous apparaît évident que la situation actuelle et future de ces multiples bâtiments porteurs d'histoire s'avère problématique. En effet, malgré le fait que certains éléments du patrimoine bâti soient hautement évalués, ils demeurent sans protection et se détériorent rapidement faute de ressources pour les entretenir. Conséquemment, l'histoire et les traditions rattachées au patrimoine religieux matériel se retrouvent menacées de disparition.

I. Réalité régionale vs grands centres : soutenir l'autonomie des régions

Biens culturels nationaux

Si l'on retrouve une forte richesse patrimoniale nationale dans les grands centres tels Montréal et Québec, la région des Laurentides possède, en moins grand nombre, sa part de monuments ayant une valeur nationale. Cette différence nominale ne doit pas empêcher l'État de prendre en charge la conservation des biens culturels à valeur patrimoniale élevée situés en périphérie des grands centres urbains.

Particularités régionales

La majeure partie de notre patrimoine religieux présente une valeur locale ou régionale importante. Bien que moins représentatives au plan national, ces richesses propres à une région donnée doivent être prises en considération puisqu'elles permettent de mettre en lumière les caractéristiques de l'histoire locale. Nous sommes d'avis qu'une autonomie devrait être accordée aux régions en ce qui a trait à l'évaluation et la classification de son patrimoine religieux. Il est nécessaire que les critères d'évaluation et de sauvegarde soient assouplis et mieux adaptés à la réalité des localités et que soit considérée la signification d'un lieu, d'un bâtiment ou d'un objet religieux pour une collectivité.

Il nous apparaît donc évident, pour la préservation de notre culture, que les critères d'évaluation et de classification d'un bâtiment ou d'un site doivent tenir compte de sa valeur historique, sociale et communautaire. Nous proposons d'arrimer les critères nationaux aux préoccupations régionales afin de déterminer la valeur patrimoniale sur trois niveaux : national, régional et local.

D'autre part, un bâtiment dont la valeur architecturale est moindre, peut présenter du mobilier ou des œuvres d'art ayant une signification considérable pour la communauté. Nous estimons qu'un lieu ou un bâtiment peut être lié à tout un ensemble de pratiques, de traditions et d'objets, lesquels sont tout aussi essentiels à préserver. Nous souhaitons, qu'en collaboration avec les régions, l'inventaire du patrimoine bâti religieux récemment réalisé par le MCCQ, soit complété de l'inventaire des œuvres d'art et des biens mobiliers religieux.

Le Conseil de la culture des Laurentides demande :

Que l'État encourage et soutienne l'autonomie régionale des Laurentides dans sa gestion du patrimoine religieux.

Que les critères d'évaluation et de conservation du patrimoine religieux situé sur le territoire des Laurentides soient adaptés et tiennent compte de la réalité et de la vision régionale.

Nous proposons de conserver un échantillonnage significatif de sites et de bâtiments en fonction des caractéristiques suivantes :

- Appartenance ethno-culturelle (Amérindiens, Écossais, Irlandais, franco-protestants);
- Confessions religieuses (ex. catholique, anglicane, etc.);
- Occupation humaine du territoire laurentidien en fonction des grandes caractérisations géographiques (milieu agricole, milieu forestier, milieu urbain) et en fonction des grandes phases d'occupation du territoire (seigneuries, cantons, colonisation dirigée (ex. curé Labelle), villégiature);
- Représentativité (nombre de biens existant du type architectural ou de la période en cause);
- Historicité des sites (ancienneté, événements ou personnages historiques liés aux sites, rôle joué par le site dans l'implantation d'une communauté);
- Implantation du ou des bâtiments : élément d'une trame architecturale ou environnementale significative;
- Localisation;
- Fonctionnalité de l'édifice;
- Possibilité de reconversion;
- État d'authenticité;
- État de conservation.

Au niveau de la culture matérielle :

- Éléments représentatifs des diverses pratiques et croyances religieuses ayant eu cours régionalement.

Au niveau de la culture immatérielle :

- Savoirs et savoirs faire;
- Signification des éléments toponymiques ayant une connotation religieuse.

II. Préservation du patrimoine religieux : se doter de ressources efficaces

Mieux connaître pour mieux protéger

De façon générale, nous constatons de grandes lacunes dans notre connaissance des éléments du patrimoine religieux régional. Inventaires segmentés et désuets, données incomplètes, difficulté à repérer les documents de références compliquent et ralentissent les démarches d'évaluation, de priorisation et de sauvegarde du patrimoine.

Parce que nous savons qu'au départ les décideurs que représentent la population et les intervenants politiques se doivent d'être pertinemment informés, la production de documents d'information et de références (inventaires) nous apparaît comme essentielle. Et ce, plus particulièrement pour la région des Laurentides où de façon générale, on remarque que la masse de nouveaux arrivants (accroissement démographique le plus important au Québec) est moins sensible au patrimoine et à l'histoire régionale. Il est donc impératif que la région acquière les connaissances appropriées afin de mieux protéger son patrimoine.

Mise en place d'un mécanisme de concertation

Le passé en témoignant, lorsque qu'un bâtiment, un site ou du mobilier est menacé, les délais avant la fermeture, la démolition ou la vente sont souvent irréalistes et ne permettent pas aux porteurs de dossier d'accomplir une démarche convenable. De plus, ces porteurs de dossiers sont souvent des bénévoles dont les connaissances et l'implication sont limitées. Ainsi, en plus des connaissances, il nous faut des ressources professionnelles assurant la défense des dossiers prioritaires et la mise en place d'un mécanisme de concertation efficace entre les différents intervenants concernés (communauté, municipalité, diocèse, ministère).

Orienter nos actions

L'engagement d'une ressource professionnelle permettrait non seulement d'assurer une expertise lorsqu'un processus de sauvegarde est enclenché, mais aussi, d'élaborer un plan d'action servant à orienter les intervenants régionaux dans leurs décisions.

Dans le but d'éviter les situations d'urgence, nous souhaitons effectuer une mise à jour des documents et inventaires et procéder à l'engagement d'une ressource professionnelle travaillant à la défense des dossiers prioritaires pour la région.

Le Conseil de la culture des Laurentides demande :

Que des ressources (financières, humaines et documentaires) soient octroyées à la région des Laurentides afin :

- d'améliorer le niveau de connaissances;**
- de soutenir la sensibilisation et la concertation;**
- de planifier les actions prioritaires de protection et de conservation des éléments du patrimoine religieux.**

Voici en quelques mots la démarche proposée :

1. Acquérir et actualiser les connaissances.
2. Établir un état de situation et diagnostic.
3. Concevoir un plan d'action (incluant une politique d'acquisition de biens religieux et un programme de classements au niveau municipal).
4. Réaliser ce plan d'action et d'interventions :
 - Suivi périodique de l'état de conservation des sites par municipalités ou MRC (notamment les permis de démolition);
 - Sauvegarde et conservation par divers moyens :
 - Acquisition d'éléments de culture matérielle;
 - Restauration d'éléments de culture matérielle par le Centre de conservation du Québec;
 - Réalisation de séries vidéo et cédéroms ayant pour acteurs des porteurs de traditions (légendes, anecdotes, contes, coutumes, métiers artisanaux, histoires de vie, messes d'autrefois, cérémonies ou fêtes religieuses);
 - Production d'outils de sensibilisation (imprimés, cédéroms, sites Web, vidéos);
 - Faire revivre des éléments du patrimoine religieux lors de fêtes populaires.
 - Création d'expositions et d'économusées.

III. Sauvegarde de notre culture religieuse : pistes de solution

Offre > besoins

À l'instar des autres régions du Québec, les institutions catholiques (églises et sites religieux) des Laurentides souffrent de délaissement. S'en suivent des fusions de paroisses et l'abandon ou la vente de sites ou de bâtiments devenus inutiles. La région doit donc faire face à un surplus d'infrastructures par rapport aux besoins.

Perte des biens religieux

La même problématique existe pour les biens religieux (objets d'art, documents et mobiliers) qui se retrouvent en surabondance. Or, avec les difficultés financières que connaissent les paroisses et les diocèses, il s'avère que la vente de ces biens soit une solution avantageuse mais qui risque de causer la disparition de biens précieux.

De façon générale, la communication entre la collectivité et les autorités religieuses (paroisses, fabriques et diocèses) demeure déficiente. Selon nous, lorsqu'il est question de préserver le patrimoine religieux des Laurentides, ce problème de communication est à l'origine de nombreux malentendus et désaccords.

Le Conseil de la culture des Laurentides propose une série d'actions structurantes pour la sauvegarde et la conservation des biens mobiliers et immobiliers religieux de la région des Laurentides, selon les quatre axes d'intervention suivants :

**Information et sensibilisation
Responsabilisation, conservation et sauvegarde
Vocations nouvelles
Concertation et partenariats**

En tant que représentant des intervenants de la région des Laurentides, le Conseil de la culture des Laurentides demande un soutien de l'État pour :

Information et sensibilisation

- **Sensibiliser les diocèses, les fabriques et la population à l'importance du patrimoine religieux par l'amélioration des connaissances, la prise de conscience et la responsabilisation.**
- **Promouvoir le patrimoine religieux en tant que propriété collective.**
- **Développer un lien avec le diocèse, connaître sa vision à long terme et arriver à une entente de collaboration impliquant des partenaires à différents niveaux (ex. MRC Portneuf).**
- **Mettre sur pied un programme : *Adoptez une église!* qui consisterait à lier un porte-parole national à une église de la région (évaluée prioritaire). Ce**

programme de sensibilisation entraînerait le positionnement de nos biens patrimoniaux religieux les plus chers.

- Élaborer des circuits touristiques d'églises ou de sites religieux.

Responsabilisation, conservation et sauvegarde

- Mettre en place un comité d'experts (comité de veille) assurant une communication efficace entre les paliers national et régional (voir exemple du réseau VVAP). S'assurer qu'un processus de sauvegarde ou de protection s'enclenche au premier signe de menace envers un bien du patrimoine religieux. Tenir informer la population et les intervenants politiques.
- Inviter les villes et municipalités à citer des bâtiments ou sites religieux en vertu de la *Loi sur les biens culturels* et à ajouter un règlement sur la préservation et la conservation au contrat de vente d'un bien cité ainsi qu'à soutenir, informer et effectuer des suivis auprès des propriétaires ou gestionnaires de lieux patrimoniaux. Suggérer à ces municipalités d'établir un règlement municipal ordonnant un délai raisonnable pour toute démolition d'un immeuble patrimonial.
- Demander aux municipalités d'assouplir la *Loi sur la fiscalité municipale* afin de permettre une exemption de taxes aux organismes à but non lucratif qui possèdent et reconvertissent un lieu de culte.
- Identifier les églises et les sites religieux dans les schémas d'aménagement des MRC. S'assurer qu'une grande considération soit attribuée au site et à l'environnement des bâtiments identifiés.
- Demander aux diocèses d'élaborer une politique de redistribution du patrimoine mobilier et des œuvres d'art vers la communauté, afin d'assurer une sauvegarde régionale de ces biens.
- Mettre sur pied un mécanisme d'analyse et d'évaluation (impliquer des intervenants impartiaux et garantir des délais raisonnables) pour que la décision finale soit démocratique et juste. Faire en sorte que la décision finale revienne à toute corporation responsable et non seulement ecclésiastique. (modification à l'article 13 de la *Loi des fabriques*).

Vocations nouvelles

- Mettre en place un programme de reconversion des bâtiments selon des normes assurant la conservation d'une partie de l'histoire et des objets (mobilier) en lien avec le lieu.
- Exiger qu'avant toute nouvelle construction d'un bâtiment à caractère public, les autorités locales considèrent la possibilité de réutiliser les bâtiments religieux excédentaires. Les vocations qui nécessitent peu de modifications aux bâtiments

devraient être préconisées (ex. : salles communautaires, de spectacle ou d'exposition, théâtres, gymnases, garderies, etc.). Les vocations multiples (compatibles) pour un même bâtiment devraient également être favorisées (y compris le partage entre différentes traditions religieuses) lorsque applicable.

- S'assurer que toute nouvelle fonction permette une certaine rentabilité financière de l'immeuble ou du site.
- Dans le cas d'une démolition, s'assurer de conserver une partie significative du bâtiment, de mettre en place un site commémoratif ou encore des panneaux d'interprétation sur le site d'origine.

Concertation et partenariats

Nos ancêtres ayant contribué à l'érection des églises et à la fabrication du mobilier et des objets d'art, nous considérons qu'il revient à l'ensemble de la société de protéger, de conserver, de reconvertir ou de décider de se départir d'un bien religieux. Ces biens caractérisent nos collectivités et nos milieux. Ces lieux et bâtiments religieux sont des espaces qui devraient, autant que possible, rester publics.

- Assurer l'implication de tous dans les dossiers de préservation du patrimoine religieux :
 - État;
 - Municipalités; MRC
 - Citoyens;
 - Organismes reliés au domaine du patrimoine;
 - Congrégations religieuses, diocèses, fabriques, paroisses;
 - Propriétaires ou gestionnaires de biens religieux;
 - Porteurs de traditions;
 - Détenteurs de biens religieux.
- Élaborer un protocole ou un processus pour relier les différents intervenants et développer des partenariats (ou ententes).
- Demander la modification l'article 13 de la *Loi sur les fabriques* afin de permettre à des groupes communautaires, des organismes sans but lucratif ou toute organisation portant un intérêt envers le patrimoine religieux de participer aux prises de décision et de collaborer à la gestion des biens culturels religieux.
- Encourager et de soutenir l'élaboration de politiques de soutien à la sauvegarde des églises par une ou plusieurs MRC regroupées ou par région administrative.

- Octroyer des mesures incitatives aux musées ou centres d'interprétation régionaux (reconnus par le MCCQ ou la région) pour la conservation et la mise en valeur des objets de culte et des œuvres d'art religieux d'intérêt local et régional.
- Instaurer des politiques d'acquisition d'objets ou d'œuvres d'art religieux (exemple des politiques d'achat d'œuvres d'art) destinées aux organismes publics.

REMERCIEMENTS

Le Conseil de la culture des Laurentides remercie les membres du comité de travail sur le patrimoine religieux et les sociétés d'histoire des Laurentides pour leur précieuse collaboration.

Le Conseil de la culture des Laurentides est soutenu au fonctionnement par le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE

Page couverture : Cimetière de Sainte-Scholastique (Mirabel, 2005); crédit : France Bertrand